

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
904, avenue Maréchal Juin - CS 83012
30908 Nîmes cedex 2

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

**Marché passé selon une procédure adaptée
(Article 28 du code des marchés publics)**

**ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUE POUR
LA SECTION PHOTOGRAPHIE DU CFA DES METIERS**

Numéro de consultation : 11.2007.009

<p>LETTRE DE CONSULTATION</p>

Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics

**DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOTS DES OFFRES :
3 DECEMBRE 2007 A 16 HEURES**

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD

904 avenue Maréchal Juin - CS 83012

30908 - Nîmes cedex

Type d'acheteur public : Etablissement public administratif

Service en charge de la procédure :

Administratif : Direction des Ressources Humaines et Affaires Juridiques

Technique : CFA des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériels informatiques destinés à équiper le laboratoire photographie du CFA des Métiers.

L'objectif est de répondre aux nouvelles exigences des formations photographiques dispensées (CAP et BTM).

3 - VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

4 - DESCRIPTION DU MATERIEL

Le descriptif du matériel figure sur le bordereau de prix joint à la lettre de consultation.

Il faut considérer le descriptif du bordereau de prix comme le minimum de base et non comme la configuration absolument voulue.

Dans sa proposition, le candidat devra fournir une fiche technique détaillée pour chaque matériel.

5 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

5/1 - Délais

Le titulaire s'engage à livrer le matériel au plus tard avant le 21 décembre 2007.

5/2 - Conditions de livraison

La livraison du matériel devra être effectuée impérativement à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
Labo photo - Bât C
904 avenue Maréchal Juin
30908 Nîmes cedex 2

Il est impératif de fixer un RDV avec Mme HETTIGER Sophie - Directrice Adjointe du CFA - pour la livraison du matériel au moins 48 h avant sous peine de refus.

6 - NATURE DES DROITS ET OBLIGATIONS

Outre la garantie légale prévue par le Code Civil, l'ensemble du matériel objet du présent marché est garanti à compter du jour de son admission.

Les ordinateurs portables ainsi que l'ordinateur multimédia bénéficieront d'une extension de **garantie 3 ans sur site J+1**.

Le point d'accès Wifi ainsi que la sonde de calibration ne bénéficieront que de la garantie constructeur.

7 - PRIX DE LA PRESTATION

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'au lieu de livraison.

8 - CRITERES D'ATTRIBUTION

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1 - Référence et pertinence dans le choix du matériel	60 %
2 - Prix	40 %

9 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Les dossiers doivent être remis sous pli cacheté.

Attention, le pli doit impérativement comporter la mention :
**« NE PAS OUVRIR PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE POUR : ACQUISITION
DE MATERIELS INFORMATIQUE POUR LA SECTION PHOTOGRAPHIE DU
CFA DES METIERS »**

Les plis doivent être reçus par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard au plus tard aux date et heures limites annoncés en page de garde du présent document.

Les dossiers doivent être transmis :

- soit par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception,

A l'adresse suivante :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GARD
904 Avenue Maréchal Juin - CS 83012
30908 - NÎMES CEDEX 2

Attention, ce n'est pas la date d'envoi du dossier qui fait foi, mais la date et l'heure limite de réception imposée par la CMA 30.

- soit remis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard auprès du Service Direction des Affaires Financières et des Moyens - sections Achats -

Dans ce dernier cas, l'entreprise se verra remettre un récépissé de dépôt de dossier.

10 - CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'offre la mieux classée sera retenue provisoirement sous réserve que le candidat fournisse les certificats fiscaux et sociaux délivrés l'année n de la conclusion du marché et justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre de l'année n-1.

Le candidat retenu provisoirement devra fournir dans le délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande de la C.M.A 30 les certificats fiscaux et sociaux mentionnés ci-dessus.

Si le candidat retenu provisoirement ne peut produire les certificats, son offre sera rejetée.

11 - DISPOSITION ADMINISTRATIVE GENERALE

Le présent marché est soumis au CCAG - FCS.

12 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour des renseignements administratifs :

Direction des Ressources Humaines et Affaires Juridiques

➤ Grégory INCARNATO - Tél. : 04.66.62.80.60
gregory.incarnato@cma-gard.fr

Fax : 04.66.62.80.76

Pour des renseignements techniques :

- Jean-Pierre CHAMIK – Tél. : 04.66.62.80.66
jean-pierre.chamik@cma-gard.fr

13 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Adresse mail :

M'engage à exécuter la prestation demandée ci-dessus.

A

Le 2007

(Signature et cachet précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

14 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M.

Habilité à représenter la société

Adresse

Atteste sur l'honneur que :

- Je ne fais pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- Je suis en règle au regard de ma situation fiscale et sociale,
- Je n'ai pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du code du travail ou document équivalent pour les candidats étrangers.
- Je suis en règle au regard de l'article L.323-1 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

A

Le 2007

(Signature et cachet précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »)